PROGRAMME DE FORMATION 2024 / 2025

Titre Professionnel ITS
Installateur Thermique et Sanitaire

IF2P ÉVOLUTION

Sommaire

IF2P EVOLUTION c'est… 2
Pourquoi suivre cette formation et pas une autre ? 3
Modalités d'accès, processus de sélection des candidatures 4
Présentation de l'évolution du titre professionnel 5
Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice 6
Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le diplôme (rubrique RNCP) 7
Règlementations en vigueur 7
Liens avec d'autres certifications, équivalence, passerelle, validation partielle 8
Réussite et taux d'insertion des anciens diplômés – toutes spécialités confondues 8
Contenu simplifié 9
Contenu pédagogique détaillé 10
Liste des outillages utiles 13
Calendrier simplifié, tarif, comment s'inscrire ? 14
Nomenclature pour le financement 14
Calendrier détaillé – alternance ITS 15
Comment fonctionne l'alternance ? 18
Comment optimiser mes chances d'être recruté en alternance ? 21
FICHE 1 CONTRAT PRO – L'ENTREPRISE MANIFESTE A IF2P SON BESOIN DE RECRUTEMENT 23
FICHE 2 CONTRAT PRO - FORMULAIRE ENTREPRISE POUR PREPARATION DU DOSSIER PAR IF2P 24
FICHE 3 CONTRAT PRO - FORMULAIRE TUTEUR 25

IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

IF2P EVOLUTION c'est…

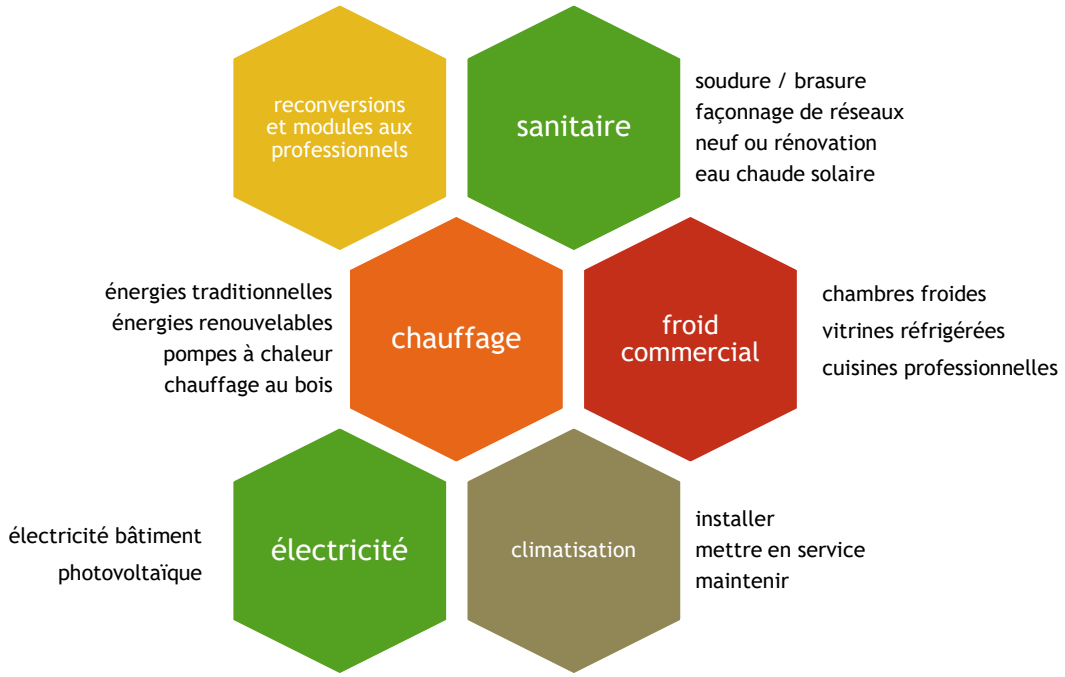

Un site qui vous permet de…

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

Pourquoi suivre cette formation et pas une autre ?

- ✓ Vous cherchez une **formation diplômante** qui vous permettra d'être employable immédiatement en sortie de formation
- ✓ Vous cherchez un **métier qui est en tension**, c'est-à-dire qui recrute plus que de candidats ne sont disponibles actuellement.
- ✓ Vous cherchez un **métier intéressant** : l'ITS c'est le spécialiste de la plomberie et du chauffage. Vous pouvez aussi vous diriger vers une spécialité en énergies renouvelables ou vers la maintenance après la formation, de nombreuses portes s'ouvrent à vous.
- ✓ Vous cherchez une **formation en phase avec le monde du travail** : cette formation est rénovée tous les 3 à 5 ans par le Ministère du Travail sur recueil des besoins des branches professionnelles, nous la revoyons tous les ans pour l'adapter aux besoins de nos entreprises.
- ✓ Vous souhaitez suivre **un enseignement professionnel sans matières générales** : les Titres Pro sont 100% techniques, théorie et pratique.
- ✓ Vous cherchez **un organisme qui met les moyens nécessaires pour vous former** : nos ateliers ont été rénovés en 2021, et le sont continuellement, pour chaque partie pratique vous disposerez d'un espace personnel (box) avec le consommable adéquat. L'équipe est constituée de professionnels expérimentés en formation pour adultes, ils vous apporteront aussi leur expérience et leurs astuces.
- ✓ Vous cherchez à **être réellement accueilli et suivi tout au long de votre parcours** : votre premier entretien, le suivi pendant la formation et jusqu'au diplôme sera effectué par la même personne.
- ✓ Vous aurez besoin d'**un nouveau réseau professionnel** : des rencontres avec des recruteurs, des distributeurs, des marques, des réseaux sont organisées pendant la formation, également parmi le jury peut se trouver un futur employeur, concurrent ou partenaire ! Nos anciens diplômés pourront également vous prodiguer de précieux conseils.

Modalités d'accès, processus de sélection des candidatures

- ✓ Accès en parcours de formation
- ✓ Accès en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) : consulter le CIBC au 05 57 54 25 00

Pour qui ?

Adultes en reconversion professionnelle.

Accessibilité des personnes en situation de handicap : sous conditions, consulter notre référente handicap Marine Simonneau lors de votre candidature ou en amont au 06 52 05 24 98.

Pré-requis

Avoir un niveau scolaire sortie de collège, idéalement avoir validé un diplôme minimum de niveau 3 (CAP BEP) peu importe le domaine, avoir une bonne connaissance globale des activités du métier visé, avoir des aptitudes manuelles acquises dans la vie professionnelle ou personnelle, avoir une bonne vision dans l'espace, être organisé, avoir le sens du service, être curieux/dans une dynamique d'apprendre, être apte physiquement, être francophone, être en reconversion professionnelle, avoir le permis B.

Processus de sélection des candidatures

a) Assistez à une **réunion d'information collective**, si vous le souhaitez (facultatif), s'y inscrire ici
Elle vous permet de visiter le centre, de nous découvrir, de répondre à vos premières questions.

b) Déposez un **dossier de candidature** via le lien ici
Préparez votre CV, votre carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité, votre carte de sécurité sociale, vos permis et habilitations en cours si vous en avez afin de les déposer en pièces jointes.
Le dépôt d'un dossier de candidature n'engage ni le candidat, ni l'organisme de formation. Il vous permet de manifester votre intérêt pour la formation, et d'être recontacté pour fixer un rdv.

c) Vous êtes reçu en **entretien individuel**
Il permet de répondre à vos questions précises, de vous évaluer, et de répondre à votre candidature. Cet entretien dure environ 1h30, il est de préférence réalisé en présentiel, mais peut être fait en visio. Il comprend un temps d'échanges sur votre carrière, vos motivations, votre projet et un test des prérequis indiqués précédemment.

d) Un « **avis de positionnement** » vous sera envoyé par mail
Il permet d'assurer que vous avez été reçu par l'organisme de formation, que celui-ci a dressé un état des lieux de vos acquis et besoins, et y a apporté une réponse pédagogique concrète et cohérente.
En cas d'acceptation de votre dossier, vous recevrez également une « attestation d'admission ». Une mise en relation avec des entreprise pourra être faite si vous n'en avez pas. Seule la signature d'un contrat d'alternance constitue une inscription et donc un engagement.
En cas de refus de votre dossier, il vous en sera expliqué le motif dans l'avis de positionnement.

e) Vous recevrez votre « **convocation** » lorsque le financement sera validé.
Préparez vos stylos pour la rentrée !

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel « installateur en thermique et sanitaire » (arrêté du 11 mars 2015, modifié par l'arrêté du 03 mars 2015), avait fixé à trois activités types, le périmètre de ce métier de niveau 03.
Celles-ci sont modifiées afin de restructurer la filière installation d'équipement en génie climatique et répondre à l'évolution de l'emploi identifié dans les entreprises.

La rénovation du présent titre a été faite en considérant les évolutions suivantes :
- Les activités des entreprises entre le chauffage, le sanitaire sont de plus en plus homogènes.
- La disparition de l'utilisation de l'acier noir pour les installations de chauffage dans les logements individuels neufs, et la disparition de l'utilisation de l'acier galvanisé pour les installations sanitaires, remplacé par le cuivre et les matériaux de synthèse de manière systématique est démontrée.
- La diminution des assemblages par soudage et soudo brasage au profit des assemblages par raccords mécaniques et à sertir s'intensifie.
- L'utilisation des canalisations en matériaux de synthèse pour les réseaux de distribution de chauffage et de sanitaire est de plus en plus prégnante.
- L'installation de systèmes de production d'eau chaude thermodynamique au profit les systèmes standards se développe.
- La stabilisation en quantité, après plusieurs années de baisse, des installations de chauffe-eau solaires individuels, et sur la même période des installations de production ECS solaire collectives qui augmentent.
- Le raccordement électrique des équipements de chauffage, et de sanitaire est intégré dans l'activité d'installation.
- L'installation des équipements assurant le renouvellement et la qualité de l'air intérieur des locaux d'habitation est partagé entre les électriciens et les plombiers chauffagistes.
- La nécessité de savoir lire des plans et des schémas de principes ou d'exécutions complexes, issus de avis techniques ou de bureaux d'études.
- Les évolutions règlementaires de ces dernières années ont fait se multiplier les solutions technologiques à énergies conventionnelles et renouvelables. Elles deviennent de plus en plus complexes et contraignantes à installer, poussant les professionnels à mettre à jour leurs connaissances périodiquement.
- Les mises en service sont sous-traitées aux constructeurs ou aux professionnels agréés de la marque pour assurer la validation ou l'extension de la garantie.
- La transition numérique qui impact les pratiques professionnelles (utilisation des smartphones pour les professionnels, offres de solutions connectées pilotées à distance pour les usagers).
- Transition énergétique, (équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables, solutions de moindre consommation, ou à gain énergétique), proposée aux clients.

.

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'installateur en thermique et sanitaire **installe des émetteurs de chauffage de type radiateur ou plancher chauffant** dans des locaux d'habitation neufs. Il **modifie des installations de chauffage existantes** en tube acier noir fileté, tube cuivre ou en matériaux de synthèse. Il **installe des générateurs de chauffage toute énergie (fioul, gaz, bois, thermodynamique PAC)** dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation. Il **installe des appareils sanitaires, des équipements de production d'eau chaude sanitaire toute énergie et des équipements de renouvellement d'air** dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation.

Il travaille dans des locaux d'habitation individuelle ou en collective occupés ou non.

En l'absence d'une liste de matériel et de consommables, il **établit le quantitatif** pour réaliser l'installation demandée et en transmet la liste au responsable de chantier pour approvisionnement. Il réceptionne et stocke le matériel sur le chantier. Pour un chantier de rénovation, il fait **le constat de l'existant**.

Pour **se conformer au plan d'exécution**, il implante l'emplacement des éléments et trace le passage des canalisations. Il fixe mécaniquement l'équipement de production d'eau chaude sanitaire au sol ou sur la paroi. Il le raccorde électriquement hors tension. Il équipe les appareils sanitaires de leurs accessoires.
Dans le cas d'une modification, le professionnel vidange l'installation et dépose les éléments concernés par l'intervention.
En fonction des éléments le constituant et du type de canalisation, il trace sur les parois le parcours du nouveau réseau. Il pose et fixe mécaniquement le générateur, les radiateurs et toute autre partie du système de chauffage. Il raccorde en électricité le générateur et les organes périphériques de l'installation de chauffage. Il le raccorde hydrauliquement au réseau. Il fixe les colliers de support des canalisations. Il pose et assemble par collage les canalisations et accessoires du réseau d'évacuation en PVC. Il pose et assemble les canalisations de distribution d'eau froide et d'eau chaude. Il met à la terre les éléments métalliques de l'installation.

Il met en eau et rince l'installation. Il contrôle l'étanchéité des réseaux de distribution et d'évacuation. Il raccorde le générateur et les émetteurs aux canalisations et les conduits des gaz brûlés. Il met en route l'équipement.

Il pose l'extracteur d'air avec les fixations adéquates dans le local identifié, le raccorde électriquement hors tension. Les percements dans les parois, plafonds et planchers sont réalisés avec des outils manuels ou électroportatifs. Il fixe les bouches d'extraction dans les locaux et pièces humides. Il raccorde en tube souple, rigide ou semi-rigide les équipements installés.

Il nettoie le chantier avant de rendre compte au responsable de chantier.

Le professionnel **travaille sous les directives d'un responsable de chantier** qui peut être un chef d'équipe ou un professionnel expérimenté. Il a un degré d'autonomie dans le choix des méthodes de réalisation et de l'outillage. Il travaille seul sur des parties d'installations sous contrôle ponctuel. Il est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.
Le professionnel est amené à travailler avant, pendant ou après l'intervention d'autres corps d'état.
Ses principaux interlocuteurs sont le responsable de chantier, les ouvriers du chantier et les occupants des locaux d'habitation.

Lors de chantiers de rénovation, il peut être amené à rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante ; dans ce cas, il alerte son responsable.
Il peut être amené à réaliser des travaux à faible hauteur nécessitant une habilitation de son employeur.
Les travaux électriques sont réalisés hors tension, cependant le raccordement au tableau d'abonné exige d'être titulaire une habilitation de type B1V.
Pour la manipulation des charges lourdes, le travail est réalisé en équipe.
Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention.

Il **tient compte des évolutions réglementaires** impactant son emploi.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le diplôme (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux.
4322B Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Convention collective nationale du bâtiment N°3193 et 3258

Les types d'emplois accessibles sont principalement les suivants :
Monteur en chauffage central. Monteur en plomberie chauffage. Monteur en Installations Thermiques. Plombier sanitaire. Compagnon en installation thermique et sanitaire. Plombier chauffagiste.

Règlementations en vigueur

- Articles R4544-9, R4544-10 et R4544-11 code du travail : habilitation électrique (basse tension)
- Article R4323-58 code du travail : travaux en hauteur
- Article R543-106 Code de l'environnement : attestation à la manipulation des fluides frigorigènes

Liens avec d'autres certifications, équivalence, passerelle, validation partielle

EQUIVALENCE
Ce diplôme équivaut à un CAP Installateur Sanitaire ou un CAP Installateur Thermique ou un BEP Installateur Thermique et Sanitaire.

PASSERELLE
L'ITS s'articule avec le Titre Professionnel TIECC révisé dans une logique de filière promotionnelle.
La détention du Titre Professionnel ITS permet une dispense de l'activité type N°2 du TIECC (demande effectuée par notre organisme à la demande).

VALIDATION PARTIELLE
Un Titre Professionnel peut être validé partiellement par CPP (ou Activité Type), il faut valider l'ensemble des CCP pour obtenir le Titre, et ce jusqu'à 1 an après la période de validité du Titre.

SUITE DE PARCOURS
Le candidat peut se diriger vers une spécialisation technique via la formation continue (modules courts avec ou sans certification) ou évoluer vers la maintenance ou encore vers le niveau 4.

Réussite et taux d'insertion des anciens diplômés – toutes spécialités confondues

13 diplômés sur 22 candidats depuis 2013 soit 60% de réussite

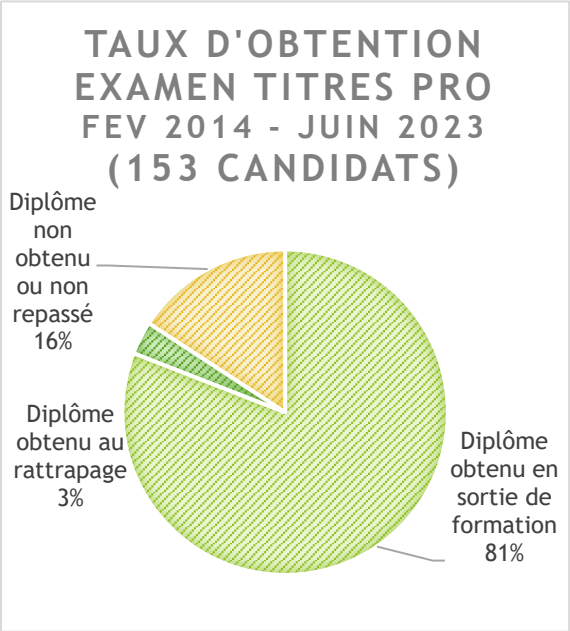

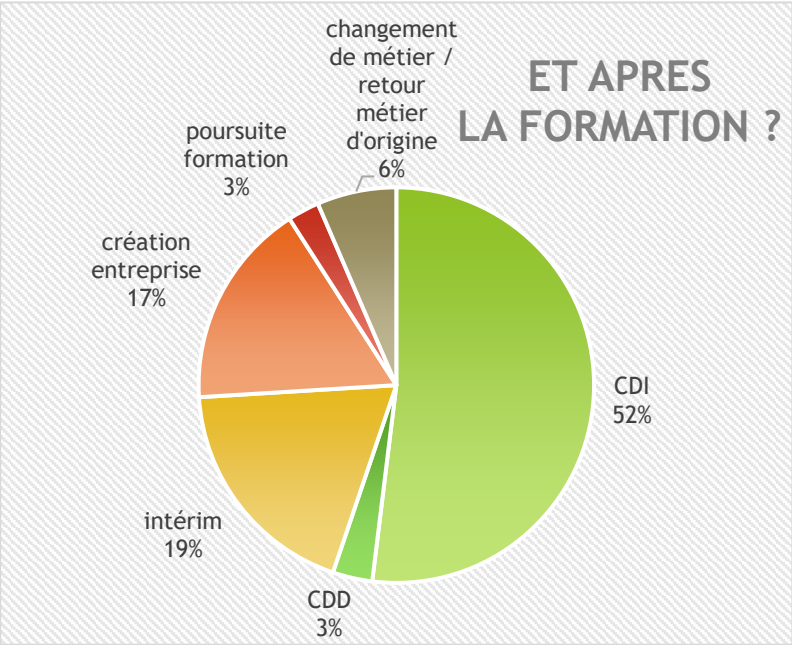

Contenu simplifié

L'ITS se compose de 2 parties pour un total de 6 compétences.

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation	1	Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve
		2	Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation.
		3	Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation.
2	Réaliser des installations sanitaires de bâtiment	4	Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation.
		5	Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation.
		6	Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation.

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

Contenu pédagogique détaillé

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Une présentation technique sera faite par le formateur sur écran avec un support de cours adapté.
- Une application sera faite ensuite, soit en atelier en box individuel, soit via une étude de cas nécessitant la lecture de plans, de notices de constructeurs, de catalogues de distributeurs… Dans chaque séquence, lors de la pratique, nous suivrons la chronologie d'un chantier.

Contenu pédagogique

Séquences prévues	*AT visée*	*Durée prévue*
Séquence 1 - socle de connaissances Présentation de la formation, des épreuves finales, du dossier attendu Briefing sur la loi du travail en alternance Savoir organiser son travail personnel selon mon type de mémoire Vue d'ensemble d'un bâtiment L'interface entre les corps d'état au gré du chantier Les documents de chantier Les types de plans La sécurité sur chantier Le traitement des déchets Bases en électricité pour l'habitat et le petit tertiaire Habilitation électrique basse tension, formation initiale	1 2	35 h (1 semaine)
Séquence 2 - concevoir et réaliser une installation sanitaire *Technologie :* nature et compatibilité des matériaux, les réseaux, les équipements, les appareils sanitaires, les précautions de mise en service. *Applications pratiques :* créer ou rénover une salle de bain créer ou rénover une salle de bain pour PMR créer ou rénover une cuisine et une buanderie entretien et dépannage de la robinetterie et des accessoires sanitaires	2	128 h (4 semaines)
Séquence 3 – installer une ventilation mécanique contrôlée *Technologie :* *Systèmes des VMC simple flux, double flux, autoréglable, hygroréglable de type A et B, thermodynamique, les bouches, les gaines, l'acoustique.*	2	32 h (1 semaine)

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) - 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux - Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com - **Tel 05 56 37 44 40**

Séquences prévues	*AT visée*	*Durée prévue*
Applications pratiques : Implanter une ventilation dans le neuf Implanter une ventilation dans la rénovation Implanter une ventilation dans le tertiaire		
Séquence 4 – poser et raccorder la production d'eau chaude sanitaire *Technologie :* Les systèmes par accumulation, en instantané, les modèles de CESI, les organes du réseau, l'implantation et la fixation des capteurs, les modèles de ballons thermodynamiques. *Applications pratiques :* Raccordement d'un ballon d'eau chaude instantané ou à accumulation Pose et raccordement d'un chauffe-eau solaire individuel Raccordement d'un chauffe-eau thermodynamique	2	64 h (2 semaines)
Séquence 5 – traiter l'eau *Technologie :* Le surpresseur, les adoucisseurs. *Applications pratiques :* Implantation et raccordement d'un surpresseur Installation et maintenance d'un adoucisseur	1	32 h (1 semaine)
Séquence 6 – concevoir et réaliser une installation de chauffage *Technologie :* Nature et compatibilité des matériaux, les réseaux, les émetteurs, les énergies, les générateurs, la fumisterie, les amenées d'air, la règlementation CO, la régulation. *Applications pratiques :* Poser et mettre en service une chaudière au sol gaz ou fioul ou bois Poser et mettre en service une chaudière murale Poser et mettre en service une pompe à chaleur air/eau	1	128 h (4 semaines)
Révisions et examens finaux Les révisions et épreuves d'examen se déroulent en fin de formation. Le jury est composé de professionnels en activité.	1 2	21 h (1 semaine)

Séquences prévues	*AT visée*	*Durée prévue*
Des évaluations auront lieu pendant la formation pour évaluer la progression au gré des séquences et serviront d'appui au jury final. Durée 1h00 Questionnaire professionnel Durée 1h15 Etude de cas Durée 10h00 – Réalisation pièce d'atelier Durée 0 h 15 – Entretien technique Durée 0 h 20 – Entretien final.		

Liste des outillages utiles

Voici la liste des outillages que nous vous recommandons d'avoir pour votre formation…et après !
A noter qu'un stock tampon est disponible au centre pour votre formation.

Faites l'inventaire de ce que vous avez déjà, et nous ferons un point ensemble en formation.

- ☐ Balayette
- ☐ Brosse métallique
- ☐ 2 clés à molette
- ☐ Equerre de maçon 20-40
- ☐ Mètre ruban 5m
- ☐ Etoile pour buses
- ☐ Buses (1 x 315, 2 x 250, 2 x 160, 1 x 63)
- ☐ Craies de Briançon
- ☐ Porte-mines Lyra téléscopique et mines 12,8mm
- ☐ Jeu d'alésoirs de buses
- ☐ Lime ½ ronde batarde 150mm
- ☐ Lime ronde queue de rat diam 8 mm
- ☐ Marteau à garnir
- ☐ Niveau métallique antichoc de 300
- ☐ Tournevis plat isolé 5.5x100
- ☐ Tournevis cruciforme isolé 4.5x100
- ☐ Tournevis PZ isolé
- ☐ Coupe tube cuivre pour diamètre 28*1
- ☐ Broche de plombier
- ☐ Pince multiprise
- ☐ Clé suédoise
- ☐ Scie revolver standard et lames
- ☐ Pince universelle isolante à dénuder
- ☐ Jokari
- ☐ Lunettes de protection avec verres teintés relevables
- ☐ Paire de gants de manutention
- ☐ Paire de gants Kevlar pour soudure
- ☐ Paire de gants pour fluides frigorigènes
- ☐ Tenue de travail en coton (vieux jean, t-shirt, etc).
- ☐ 1 cadenas pour votre vestiaire

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

Calendrier simplifié, tarif, comment s'inscrire ?

Recrutements : à partir du 31 janvier 2024, 12 places disponibles

Prochaine rentrée le 09 septembre 2024 - sortie le 09 juillet 2025

Durée en centre de formation 440 heures sur 68 jours

Horaires de formation

Lundi Mardi Mercredi Jeudi	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 12h30	Pas de cours sauf première semaine
	Soit 32 heures de formation par semaine (sauf première semaine 35h)	

Un avis de positionnement accompagnera tout dossier dûment sélectionné.
Les devis nominatifs sont disponibles en libre téléchargement depuis notre site Internet, ils n'engagent ni le candidat, ni l'organisme de formation. Par défaut, le taux horaire indiqué est celui « tout public ».
Le taux horaire remisé « financement individuel » concerne les particuliers qui règleront eux-mêmes tout ou partie de leur formation.

Nombre d'heures de formation facturées	*Financeur*	*Taux horaire*	*Tarif*
440 heures	Tout public	20,00 € net / heure	8 800,00 € net
Parcours sur mesure	Tout public	25,00 € net / heure	Devis par module

Nomenclature pour le financement

Diplôme d'État du Ministère Chargé de l'Emploi de niveau 3 (équivalent CAP BEP)
Nomenclature : NSF 227 s / diplôme TP00189 / RNCP 35189/ code ROME F1603 / Formacode 22685
Mise à jour référentiel par parution au JO du 26/11/2020

Calendrier détaillé – alternance ITS

	IF2P		IF2P		IF2P		IF2P		IF2P
01/09/2024		01/10/2024		01/11/2024		01/12/2024		01/01/2025	
02/09/2024		02/10/2024		02/11/2024		02/12/2024	7	02/01/2025	
03/09/2024		03/10/2024		03/11/2024		03/12/2024	7	03/01/2025	
04/09/2024		04/10/2024		04/11/2024	7	04/12/2024	7	04/01/2025	
05/09/2024		05/10/2024		05/11/2024	7	05/12/2024	7	05/01/2025	
06/09/2024		06/10/2024		06/11/2024	7	06/12/2024	4	06/01/2025	
07/09/2024		07/10/2024		07/11/2024	7	07/12/2024		07/01/2025	7
08/09/2024		08/10/2024		08/11/2024	4	08/12/2024		08/01/2025	7
09/09/2024	7	09/10/2024		09/11/2024		09/12/2024		09/01/2025	7
10/09/2024	7	10/10/2024		10/11/2024		10/12/2024		10/01/2025	7
11/09/2024	7	11/10/2024		11/11/2024		11/12/2024		11/01/2025	4
12/09/2024	7	12/10/2024		12/11/2024		12/12/2024		12/01/2025	
13/09/2024	7	13/10/2024		13/11/2024		13/12/2024		13/01/2025	
14/09/2024		14/10/2024	7	14/11/2024		14/12/2024		14/01/2025	
15/09/2024		15/10/2024	7	15/11/2024		15/12/2024		15/01/2025	
16/09/2024	7	16/10/2024	7	16/11/2024		16/12/2024		16/01/2025	
17/09/2024	7	17/10/2024	7	17/11/2024		17/12/2024		17/01/2025	
18/09/2024	7	18/10/2024	4	18/11/2024		18/12/2024		18/01/2025	
19/09/2024	7	19/10/2024		19/11/2024		19/12/2024		19/01/2025	
20/09/2024	4	20/10/2024		20/11/2024		20/12/2024		20/01/2025	
21/09/2024		21/10/2024		21/11/2024		21/12/2024		21/01/2025	
22/09/2024		22/10/2024		22/11/2024		22/12/2024		22/01/2025	
23/09/2024		23/10/2024		23/11/2024		23/12/2024		23/01/2025	
24/09/2024		24/10/2024		24/11/2024		24/12/2024		24/01/2025	
25/09/2024		25/10/2024		25/11/2024		25/12/2024		25/01/2025	
26/09/2024		26/10/2024		26/11/2024		26/12/2024		26/01/2025	
27/09/2024		27/10/2024		27/11/2024		27/12/2024		27/01/2025	
28/09/2024		28/10/2024		28/11/2024		28/12/2024		28/01/2025	
29/09/2024		29/10/2024		29/11/2024		29/12/2024		29/01/2025	
30/09/2024		30/10/2024		30/11/2024		30/12/2024		30/01/2025	
		31/10/2024				31/12/2024			
TOTAL MOIS	67	TOTAL MOIS	32	TOTAL MOIS	32	TOTAL MOIS	32	TOTAL MOIS	32
CUMUL	67	CUMUL	99	CUMUL	131	CUMUL	163	CUMUL	195

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

	IF2P		IF2P		IF2P		IF2P		IF2P
01/02/2025		01/03/2025		01/04/2025	7	01/05/2025		01/06/2025	
02/02/2025		02/03/2025		02/04/2025	7	02/05/2025		02/06/2025	
03/02/2025		03/03/2025	7	03/04/2025	7	03/05/2025		03/06/2025	
04/02/2025		04/03/2025	7	04/04/2025	4	04/05/2025		04/06/2025	
05/02/2025	7	05/03/2025	7	05/04/2025		05/05/2025		05/06/2025	
06/02/2025	7	06/03/2025	7	06/04/2025		06/05/2025		06/06/2025	
07/02/2025	7	07/03/2025	4	07/04/2025		07/05/2025		07/06/2025	
08/02/2025	7	08/03/2025		08/04/2025		08/05/2025		08/06/2025	
09/02/2025	4	09/03/2025		09/04/2025		09/05/2025		09/06/2025	
10/02/2025		10/03/2025		10/04/2025		10/05/2025		10/06/2025	
11/02/2025		11/03/2025		11/04/2025		11/05/2025		11/06/2025	
12/02/2025		12/03/2025		12/04/2025		12/05/2025		12/06/2025	
13/02/2025		13/03/2025		13/04/2025		13/05/2025		13/06/2025	
14/02/2025		14/03/2025		14/04/2025		14/05/2025		14/06/2025	
15/02/2025		15/03/2025		15/04/2025		15/05/2025		15/06/2025	
16/02/2025		16/03/2025		16/04/2025		16/05/2025		16/06/2025	
17/02/2025		17/03/2025	7	17/04/2025		17/05/2025		17/06/2025	
18/02/2025		18/03/2025	7	18/04/2025		18/05/2025		18/06/2025	
19/02/2025	7	19/03/2025	7	19/04/2025		19/05/2025	7	19/06/2025	
20/02/2025	7	20/03/2025	7	20/04/2025		20/05/2025	7	20/06/2025	
21/02/2025	7	21/03/2025	4	21/04/2025		21/05/2025	7	21/06/2025	
22/02/2025	7	22/03/2025		22/04/2025		22/05/2025	7	22/06/2025	
23/02/2025	4	23/03/2025		23/04/2025		23/05/2025	4	23/06/2025	7
24/02/2025		24/03/2025		24/04/2025		24/05/2025		24/06/2025	7
25/02/2025		25/03/2025		25/04/2025		25/05/2025		25/06/2025	7
26/02/2025		26/03/2025		26/04/2025		26/05/2025		26/06/2025	7
27/02/2025		27/03/2025		27/04/2025		27/05/2025		27/06/2025	4
28/02/2025		28/03/2025		28/04/2025		28/05/2025		28/06/2025	
28/02/2025		29/03/2025		29/04/2025		29/05/2025		29/06/2025	
28/02/2025		30/03/2025		30/04/2025		30/05/2025		30/06/2025	
		31/03/2025	7			31/05/2025			
TOTAL MOIS	64	TOTAL MOIS	71	TOTAL MOIS	25	TOTAL MOIS	32	TOTAL MOIS	32
CUMUL	259	CUMUL	330	CUMUL	355	CUMUL	387	CUMUL	419

	IF2P
01/07/2025	
02/07/2025	
03/07/2025	
04/07/2025	
05/07/2025	
06/07/2025	
07/07/2025	7
08/07/2025	7
09/07/2025	7
10/07/2025	
11/07/2025	
12/07/2025	
13/07/2025	
14/07/2025	
15/07/2025	
16/07/2025	
17/07/2025	
18/07/2025	
19/07/2025	
20/07/2025	
21/07/2025	
22/07/2025	
23/07/2025	
24/07/2025	
25/07/2025	
26/07/2025	
27/07/2025	
28/07/2025	
29/07/2025	
30/07/2025	
31/07/2025	
TOTAL MOIS	21
CUMUL	440

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

Comment fonctionne l'alternance ?

a) L'entreprise manifeste son intérêt via la fiche 1 IF2P. Le candidat se manifeste en remplissant le dossier de candidature IF2P en ligne.
b) IF2P reçoit le candidat en entretien individuel, et valide ou refuse la candidature (positionnement).
c) IF2P sélectionne des candidats selon les critères de l'entreprise. Ils reçoivent le CV et notre avis de positionnement.
d) L'entreprise contacte les candidats qui l'intéressent et fait sa sélection finale.
e) Vous avez trouvé votre candidat favori ! L'entreprise envoie les fiches 2 et 3 IF2P.
f) IF2P monte l'intégralité du dossier d'alternance. L'entreprise indique si elle souhaite se charger de la transmission à l'OPCO ou si elle le confie à IF2P.
g) Rdv de signature du contrat avec l'entreprise, le candidat et IF2P.
h) L'entreprise déclare l'embauche de son salarié à l'URSSAF.
i) L'OPCO valide et retourne les volets originaux du contrat de professionnalisation. La DREETS attribue un numéro d'enregistrement au contrat et en informe l'employeur. Si le dossier est incomplet, l'OPCO écrira un courrier à l'entreprise.
j) Chaque trimestre IF2P facture la formation à l'entreprise, ou directement à l'OPCO (subrogation).
k) Les absences sont signalées à l'entreprise sans délai et, sauf cas de force majeure ou justificatif médical, facturées à l'entreprise sans remboursement OPCO possible, afin que vous puissiez les déduire de la paie du salarié si vous le souhaitez.

DEFINITION DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
C'est un contrat de travail qui consacre une partie du temps de travail à la formation, on parle d'**alternance de temps** en entreprise et en organisme de formation. (Art. L 980-1, 981-1 à 981-8 du Code du Travail).
Il prend la forme :

- ✓ soit d'un CDD de 6 à 12 mois. La période d'essai est généralement fixée à 1 mois. On l'appelle souvent « contrat pro » (a remplacé le contrat de qualification en 2004).
- ✓ soit d'une période d'alternance de 6 à 12 mois dans le cadre d'un nouveau CDI, qui s'appelle la « Pro-A » (a remplacé la période de professionnalisation en 2020).

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail **en alternance** qui permet d'associer l'acquisition d'un savoir théorique en cours, et d'un savoir-faire pratique au sein d'une ou plusieurs entreprises en vue d'obtenir un diplôme RNCP (ou une classification de convention collective ou un CQP).
Le temps en formation est de max 25% de la durée de travail, sauf public prioritaire ou accord de branche à max 50%. La durée de formation est de 150h mini par an.

QUELS ACTEURS ? QUELS ROLES ?
Le salarié : A partir de 16 ans, tout le monde peut signer un contrat de professionnalisation. Des particularités s'appliquent selon l'âge, le fait d'être demandeur d'emploi en longue durée ou non, le niveau d'études au démarrage du contrat, le fait de bénéficier des minimas sociaux.
Pendant le contrat, l'employé a le statut de « salarié à temps plein » (et non étudiant ou apprenti) que le salarié soit en entreprise ou en centre de formation : le temps de formation est inclus dans le temps de travail. Les droits et devoirs du salarié en contrat pro sont identiques à ceux des autres salariés de l'entreprise.

Le salarié s'engage à travailler pour le compte de son employeur, et à suivre la formation prévue au contrat.

L'employeur : Toute entreprise privée peut signer un contrat de professionnalisation. Pendant le contrat, l'entreprise a le statut d'employeur. Les droits et devoirs de l'employeur sont identiques envers le salarié d'un contrat pro que les autres salariés.
Le contrat de pro ne peut pas comporter de clause de dédit formation.
Le salarié peut compléter sa formation dans d'autres entreprises en recourant, notamment, à des équipements ou des techniques qui ne sont pas utilisés par l'employeur. L'accueil au sein de ces entreprises est au maximum de la moitié du temps en entreprise prévu par le contrat de professionnalisation. Une convention spécifique doit être conclue.
L'employeur s'engage à fournir au salarié un emploi en relation avec son objectif professionnel.

Le tuteur : salarié de l'entreprise ou des entreprises d'accueil ou dirigeant seul, le tuteur accueille et guide max 2 salariés en alternance. Une aide à la fonction et une formation sont prévues.

L'organisme de formation : Un descriptif détaillé de la formation est annexé au contrat, de même qu'un avis de positionnement (diagnostic de niveau réalisé par le centre de formation avant le contrat).
L'organisme de formation s'engage à organiser des d'actions d'enseignement, d'accompagnement et d'évaluation, et à en rendre compte.

Le financeur : les frais de formation, appelés « frais pédagogiques » sont pris en charge par l'OPCO de l'employeur sur la base d'un taux horaire (différent selon la branche). Le budget OPCO alloué à l'alternance est différent du budget consacré au « plan ».
Si les frais pédagogiques IF2P excèdent la prise en charge OPCO, le reliquat sera à la charge de l'entreprise. Une subrogation est possible, càd le paiement direct par l'OPCO à IF2P.
Le financeur s'engage à régler les frais pédagogiques sur la base de son accord de prise en charge et des heures effectivement réalisées.

COMBIEN CA COUTE A L'ENTREPRISE ? *(Une simulation sera fournie par IF2P avec chaque dossier)*

- ✓ Financement par l'OPCO des frais pédagogiques IF2P (taux selon branche)
- ✓ Pour son travail, le salarié touche un salaire qui est indexé sur le smic selon son âge, son niveau d'étude, et la branche d'activité de l'entreprise (bâtiment +10%) :

SMIC 11.65 €/h brut (au 01/01/2024)*	Sans Diplôme de niveau BAC	Avec Diplôme de niveau BAC
21/25 ans	70% du smic 1236.84 € brut base 35h	80% du smic 1413.53 € brut base 35h
21/25 ans - employeur BTP	80% du smic 1413.53 € brut base 35h	90% du smic 1590.26 € brut base 35h
26 ans et +	100% du smic 1766.92 € brut base 35h	

*simulateur calcul du net : enlever environ 22% pour les charges salariales sur le brut
Pour obtenir le coût pour l'entreprise avant aides : ajouter environ 40% de charges patronales au brut

Le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit l'anniversaire du salarié.

- ✓ Réduction générale des charges patronales = salaire brut x coef 0,3195 pour les entreprises de moins de 50 salariés (0,3235 pour les autres) simulateur ici ou ici
- ✓ Pour les CDD, l'employeur est dispensé du versement de l'indemnité de précarité en fin de contrat (économie de 1/10e des salaires bruts depuis le début du contrat).
- ✓ L'aide forfaire à l'embauche en contrat pro pour les plus de 26 ans (2 000 €), à laquelle s'ajoute l'aide à l'embauche pour les plus de 45 ans (2 000 €).
- ✓ Aide pour l'embauche de demandeurs d'emplois de longue durée (+ de 1 an), 6 000€ versés en 3 fois sur la première année de contrat, versé par Pôle Emploi ou l'ASP selon l'âge du salarié. Non cumulable avec l'aide Emploi Franc.
- ✓ L'aide « Emploi Franc » pour les demandeurs d'emploi ou salariés suivis en Mission Locale résidant en Quartier Prioritaire de la Ville. 2 500 € par an pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (+ pour les CDI). Vérification de l'adresse : https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville
  Attention, ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédent sa date d'embauche. Et ne pas avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste à pourvoir.
- ✓ Financement par l'OPCO d'une prime relative à la mission de tuteur, pour les salariés.
- ✓ Financement par l'OPCO de la formation tutorale.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Un contrat de professionnalisation à durée déterminée peut être renouvelé une fois avec le même employeur, dès lors que la seconde qualification visée est supérieure ou complémentaire à la première ou si le bénéficiaire n'a pu atteindre la qualification préparée pour cause d'échec à l'examen, maternité ou adoption, maladie, accident du travail, défaillance de l'organisme de formation.

MODALITES DE RUPTURE DU CONTRAT

Si le contrat de professionnalisation est effectué en CDD, alors les cas de rupture sont les suivants :

- La rupture par un accord en commun entre le salarié et l'employeur ;
- La rupture en raison d'une faute grave ;
- La rupture en raison d'une embauche sous CDI ;
- La rupture en cas de force majeure.

Dans le cas d'un contrat de professionnalisation conclu en CDI, les modalités de rupture sont les mêmes que celles prévues pour la rupture d'un CDI de droit commun.
Dans les deux cas, il est possible de rompre le contrat pendant la période d'essai.

Si le contrat est rompu avant son terme, l'employeur doit, dans les 30 jours qui suivent cette rupture, informer :

- la DREETS ;
- le financeur (l'OPCO) ;
- l'URSSAF ;
- et l'organisme de formation dès que possible.

***

Nous sommes à votre disposition pour toute question, contactez-nous !

Comment optimiser mes chances d'être recruté en alternance ?

Pour diffuser votre CV à des employeurs potentiels, merci de retravailler votre CV de la façon suivante et me l'envoyer en format PDF par mail à marine.simonneau@if2p-evolution.com

Mettre un titre : votre objectif ou la formation choisie

Mettre une photo est facultatif mais apprécié : récente avec un fond neutre (par exemple prise avec un smartphone devant un mur blanc)

Indiquer votre prénom, nom, adresse, téléphone, mail, date de naissance et votre âge (nécessaire pour le calcul du salaire et des aides associées)

Ayez une annonce de répondeur téléphonique neutre, idem pour l'adresse mail si vous pouvez.

Indiquer vos permis (véhicule + engins)

Tenir en 1 page

En première rubrique « compétences réutilisables pour mon projet » : indiquez tout ce qui sera utile pour votre futur métier. Exemple : vous avez été dans la vente, la connaissance de la relation client sera utile. Vous avez été dans un autre métier manuel, la connaissance de l'ossature d'un bâtiment ou de l'environnement chantier sera utile. Vous avez fait des travaux chez vous ou chez des amis, la connaissance des outils de telle ou telle activité sera utile…etc. Ici vous recensez tout ce qui fait la différence entre quelqu'un tombé ici « par hasard » et un candidat intéressant !

Pour les autres rubriques, une sur vos expériences par métier (regroupez tout ce qui se ressemble), une sur vos diplômes / formations suivies et une sur vos passions suffiront.

Si l'entreprise potentielle vous demande une lettre de motivation :
L'écrire à la main ou à l'ordinateur, et la signer à la main. En faire une différente par entreprise, écrire sur la lettre le destinataire, l'expéditeur, dater, signer.

> objectif : lire le CV, donner envie de vous contacter, de vous rencontrer.

Au préalable :
découvrir l'entreprise : ses activités et caractéristiques, ses métiers, nom de l'interlocuteur…
et
définir vos attentes : ce qui vous plait, pourquoi ce nouveau métier, vos projets, vos contraintes…

Dans quel ordre ?
1. Accroche / Vous : comment et pourquoi avez-vous repéré cette entreprise précisément ?
2. Intérêt / Moi : ma valeur ajoutée, mon expérience significative, mon projet
3. Désir / Nous : comment mon profil s'adapte à votre entreprise ? qu'est-ce que je vous apporte ?
4. Adhésion / conclusion : proposer un RDV

Vous avez décroché un entretien, bravo !

Le recrutement est souvent surtout une affaire d'adéquation de personnalités, être soi-même, se respecter, tout en cherchant à montrer le meilleur !

Voici quelques clés, notamment lorsqu'on a perdu l'habitude de faire des entretiens…

Avant l'entretien :

- Ayez une bonne présentation. C'est la base.

L'hygiène est importante tout au long de sa vie professionnelle (cheveux et visage propres, barbe soignée, ongles courts, habits propres chaque jour). Sachez vous adapter au poste visé et aux personnes que vous pouvez croiser. Préparez votre tenue avant l'entretien, choisissez une tenue selon l'image que vous voulez donner de vous au premier coup d'oeil.

- Renseignez-vous sur la personne qui va vous recevoir.

Qui est-elle dans l'entreprise ? Quel est son rôle ? Est-ce elle qui va décider ? Y aura-t-il plusieurs rdv ?

- Soyez curieux. Préparez-vous une liste de questions à poser.

- Préparez les réponses aux questions que l'on pourrait vous poser, par exemple…

Que savez-vous sur l'activité de notre société ? Pourquoi désirez-vous faire un contrat de professionnalisation chez nous ? Pourquoi vous choisirais-je vous plutôt qu'un autre ? Préférez-vous travailler dans une grande entreprise ou une petite, pourquoi ?
Parmi vos stages/emplois lequel a été le plus significatif ? Quels sont vos défauts dans le travail ? Avez-vous rencontré des difficultés précédemment ?
Avez-vous pu observer le métier que vous voulez faire ? Pourquoi pensez-vous réussir à ce poste ? Aimez-vous les responsabilités ? Savez-vous en prendre ? Préférez-vous travailler seul ou en équipe ? Acceptez-vous les déplacements ? Combien de nuits pouvez-vous être absent de votre domicile ? Acceptez-vous les astreintes ? le travail décalé ?
Quels sont vos projets par rapport à la formation ? Pourquoi l'avoir choisie ? Quelles qualités pensez-vous avoir pour la filière ? Pourquoi avez-vous choisi cet organisme de formation ?
Quels sont vos loisirs ? Pourquoi les aimez-vous ?

Le jour J :

- Prévoyez une petite marge horaire en cas de circulation pour être à l'heure.
- Vérifiez bien où vous pouvez vous stationner.
- Vérifiez bien le nom de votre interlocuteur avant d'entrer, puis coupez votre téléphone.
- Soyez respectueux avec tous ceux que vous croiserez, secrétaire, femme de ménage, inconnus… vous ne savez jamais quel est le pouvoir de chacun…et l'humilité est une réelle qualité humaine.
- Ayez une attitude positive. Saluez en souriant, soyez heureux d'être là ! Maintenez une attention importante aux propos de votre interlocuteur, regardez-le, si besoin prenez des notes.
- Soyez dans l'échange. Ne coupez pas la parole de votre interlocuteur. Soyez agréable mais pas trop à l'aise, vous n'êtes pas là pour vous faire des copains mais pour être embauché donc soyez pro !
- Clore un rdv : Demander la suite des évènements. Remercier de vous avoir reçu. Saluer, partir.

Et après ?

- Si vous n'avez pas de nouvelles de ce recrutement dans le délai indiqué, relancez votre interlocuteur gentiment.
- En cas d'accord, contactez IF2P.

FICHE 1 CONTRAT PRO – L'ENTREPRISE MANIFESTE A IF2P SON BESOIN DE RECRUTEMENT

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

NOM DE L'ETABLISSEMENT	
SIRET	
CP / VILLE	
ACTIVITES	
EFFECTIF MOYEN	
ATOUTS A METTRE EN AVANT ?	

INTERLOCUTEUR DU RECRUTEMENT (où seront envoyés les CV et avec qui nous échangerons)

PRENOM et NOM	
TEL	
MAIL	

VOTRE RECHERCHE

NOM DU POSTE PROPOSÉ	
MISSIONS QUE VOUS ALLEZ CONFIER A L'ALTERNANT	
ZONE D'INTERVENTION	
EXIGENCES TECHNIQUES	
EXIGENCES HUMAINES OU AUTRES	

A retourner à marine.simonneau@if2p-evolution.com

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

FICHE 2 CONTRAT PRO - FORMULAIRE ENTREPRISE POUR PREPARATION DU DOSSIER PAR IF2P

NOM EMPLOYEUR	
SIRET DE L'ETABLISSEMENT	
PRENOM et NOM SALARIE	

INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF

PRENOM et NOM	
TEL	
MAIL	
☐ Nous rédigeons pour vous l'intégralité du dossier et restons disponibles. Vous faites votre saisie. ☐ Je souhaite que IF2P assure pour moi la transmission du dossier à mon OPCO. Il faudra prévoir de nous communiquer vos codes d'accès OPCO (vous pourrez changer vos mots de passe ensuite).	

CONTRAT

Date de démarrage souhaitée du contrat (max 2 mois avant la rentrée des cours)	
Convention collective appliquée (ou code IDCC)	
Echelon souhaité (si connu)	
Durée hebdomadaire du travail	☐ 35h ☐ 39h ☐ ____
Effectif salarié de l'entreprise	
Caisse de retraite complémentaire	
Prévoyance complémentaire	
Salaire brut mensuel	☐ règlementaire de base ☐ salaire négocié _____ €

Si vous connaissez déjà le tuteur, merci de remplir la fiche 3 en page suivante également.

A retourner à marine.simonneau@if2p-evolution.com

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

FICHE 3 CONTRAT PRO - FORMULAIRE TUTEUR

RAPPEL DU RÔLE DU TUTEUR

- présente le salarié aux interlocuteurs dont il aura besoin et l'intègre dans l'équipe,
- explique la fonction et le poste,
- confie des missions au salarié en accord avec les objectifs de formation (voir programme),
- transmet son savoir-faire, ses connaissances,
- est l'interlocuteur privilégié du salarié,
- évalue le salarié avec objectivité, l'encourage, lui explique comment progresser,
- communique avec IF2P sur la progression du salarié (bilan mi-parcours puis fin de parcours),
- est sollicité pour participer à d'éventuels jurys IF2P (liberté d'accepter ou de refuser).

PRENOM et NOM du tuteur		
EMPLOI OCCUPE		
DATE DE NAISSANCE		
TEL (ligne directe)		
MAIL		
Le tuteur est-il salarié ?	☐ oui	☐ non
Le tuteur a-t-il déjà suivi une formation de tuteur ?	☐ oui fournir attestation svp	☐ non vous serez recontacté
Nb d'alternants actuellement tutorés (hors celui-ci)		

Est volontaire pour assurer le tutorat de

PRENOM et NOM du SALARIE	

Il dispose pour cela des compétences suivantes

Diplôme en lien	
Formation continue en lien	
Nb d'années d'expérience en lien (plus de 2 ans)	

Fait à		Le	
Signature du tuteur			

A retourner à marine.simonneau@if2p-evolution.com

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**